

4.5.5. Entités et composantes paysagères

4.5.5.1. Ensemble urbain de Thouars et de sa périphérie

Le noyau ancien de Thouars est entouré d'une enveloppe urbaine, composée d'extensions périphériques récentes et de bourgs anciens, en continuité urbaine avec la ville de Thouars.

Les noyaux anciens de cet ensemble urbain sont localisés dans le périmètre éloigné, entre 3 et 5 km à l'Ouest du site du projet. Les formes urbaines proches du site correspondent à des **zones d'activités économiques périphériques** : zone d'activité de Talencia, localisée entre la déviation Est de Thouars (RD 938) et la RD 63, les terrains de sport en façade de la RD 63, une zone commerciale au Sud du parc TIPER Solaire 1.

Par ailleurs, cette périphérie urbaine comprend des **zones dédiées aux énergies renouvelables** :

- l'usine de méthanisation s'insère à l'intérieur de la zone d'activités,
- le parc Tiper Solaire 1 est à cheval entre la frange urbaine et le plateau rural.

4.5.5.2. Plateau agricole

Le plateau de Thouars est dominé par l'agriculture, sous forme d'un patchwork de grandes et moyennes parcelles. Il s'agit de **cultures céréalières, mais aussi d'oléagineux (tournesol, colza) et de culture de maïs**.

Cette entité est **ponctuée de bosquets et petits boisements**. Ce sont souvent des taillis de chênes, s'étant développés sur des terrains abandonnés ou non entretenus. Des petites peupleraies ont remplacé certains boisements au Bouchet (Forêt du Bouchet) et complètent la végétation boisée à Meulle. Quelques boisements de plus grande surface occupent certaines pentes, peu propices à l'agriculture : Bois de Féolles, sur la pente orientée vers le Nord du coteau Sud.

L'habitat du plateau du Thouarsais correspond à une **structure éclatée de hameaux**. Ces derniers sont formés de groupements bâtis, accompagnés d'une végétation arborée (jardins, alignements d'entrée de bourg, vergers périphériques). Ils s'intègrent parfaitement dans le paysage du fait de cet écrin végétal, de la taille relativement basse du bâti et de la pierre locale, utilisée de façon dominante dans les constructions.

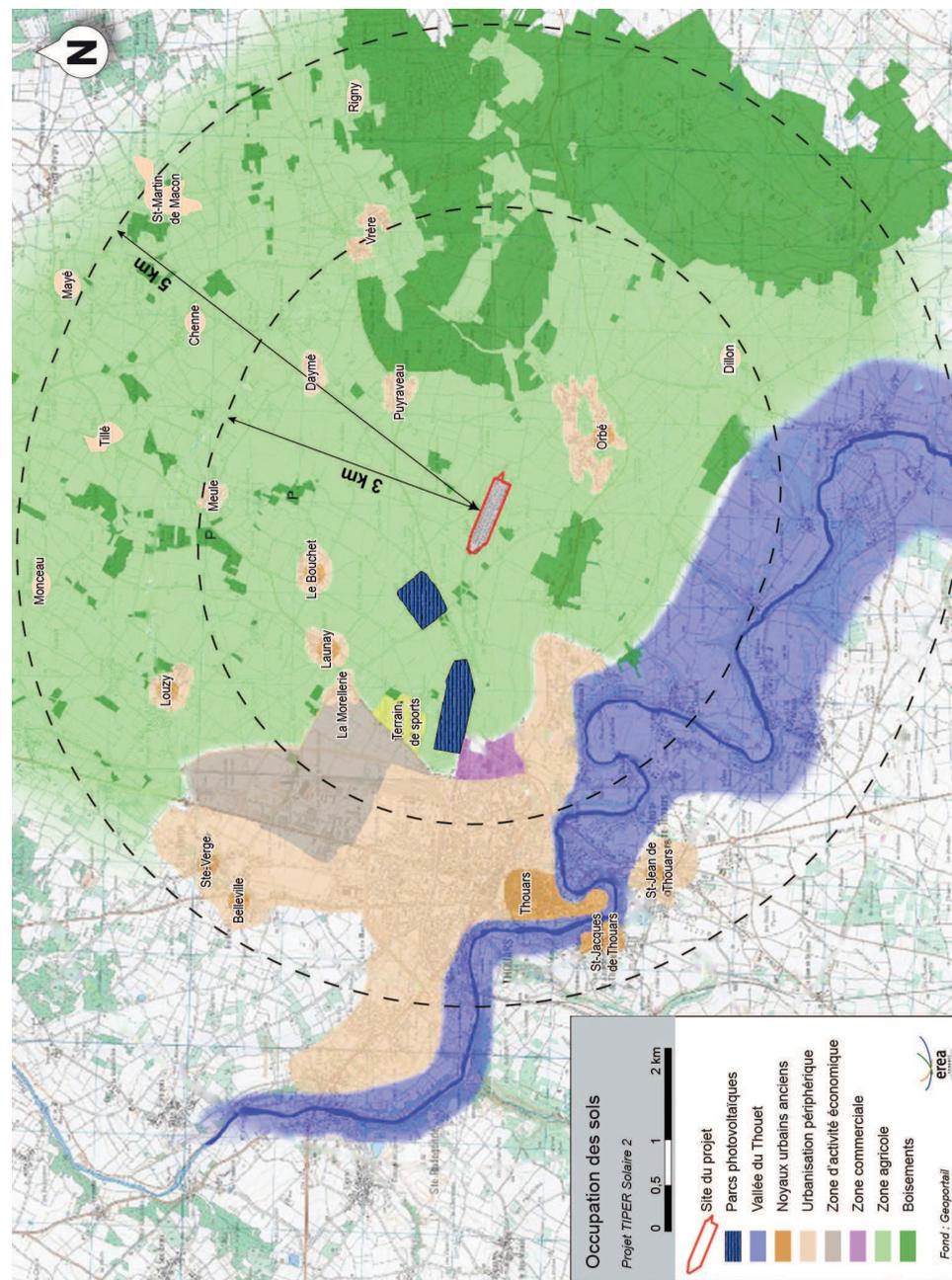
L'aménagement des deux premiers **parcs photovoltaïques** Tiper 1 et 3 a introduit deux grandes parcelles occupées par des panneaux photovoltaïques au sol. Visibles depuis l'ensemble du plateau, ces parcs ont apporté de nouvelles composantes au paysage agricole, sans en transformer la composition d'ensemble. En effet, ils respectent l'horizontalité du paysage et l'échelle des parcelles cultivées.



Superposition des composantes paysagères : cultures, bourg rural (Orbé), boisements et zone d'activités de Thouars

4.5.5.3. Vallée du Thouet

Bien que comprise dans les périmètres intermédiaire et éloigné, la **Vallée du Thouet n'est pas perceptible depuis la plaine agricole de Thouars**. Elle est séparée du site du projet par la ligne de crête du coteau, culminant à plus de 110 m, qui forme une barrière topographique et visuelle. Cette entité de paysage ne présente donc pas d'enjeu par rapport au projet.



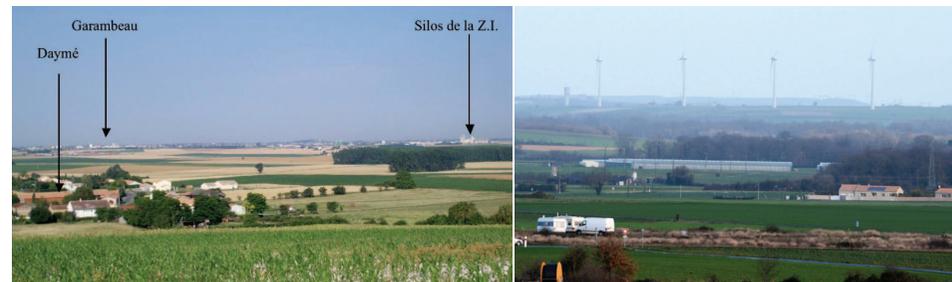
4.5.1. Analyse de la structure paysagère

Le paysage de l'aire d'étude correspond à un large plateau, d'altitude moyenne comprise entre 70 à 90 mètres. Le relief s'élève ponctuellement avec de petites buttes (100 à 130 m) et les coteaux de la Vallée du Thouet (d'altitude moyenne 100 m).

4.5.1.1. Limites paysagères (bassin de vue)

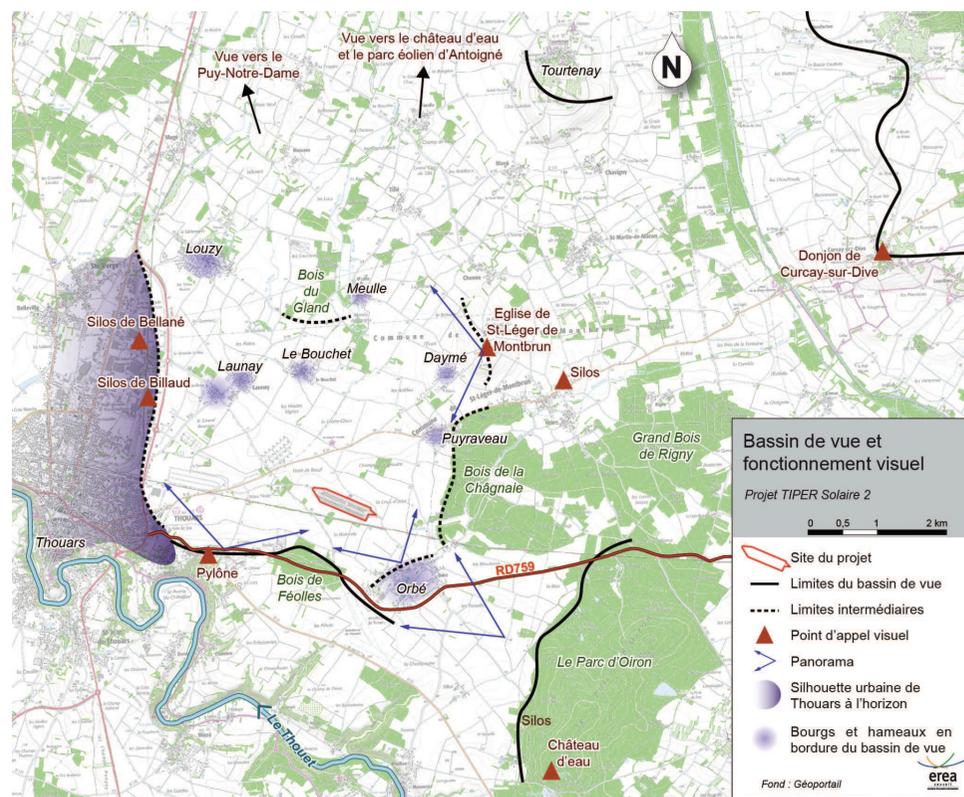
Le site du projet est situé dans un secteur plan et médian du plateau (entre 75 et 80 m) ; le bassin de vue dans lequel il se trouve est délimité à la fois par les coteaux de la Vallée du Thouet, par le relief des buttes, ainsi que par les composantes paysagères : espaces urbains et boisements. Les limites du bassin de vue correspondent ainsi à :

- Au Sud : coteaux de la Vallée du Thouet, dont la ligne de crête culmine à une altitude de 117 m en rive droite (borne du Bois de Féolles).
- Au Sud-Est : un linéaire de buttes boisées, culminant à près de 130 m (le Parc d'Oiron).
- A l'Est : les boisements de la commune de St-Léger de Montbrun, occupant la majeure partie du plateau.
- Au Nord-Est : la butte de St-Léger de Montbrun (100 m), caractéristique du paysage de l'aire d'étude et véritable repère géographique. Plus au Nord, s'élève la Butte de Tourtenay (115 m).
- A l'Ouest : la ville de Thouars, dont la silhouette est composée d'une ligne basse de toitures et de volumes bâtis, ponctuée d'éléments saillants : les tours résidentielles de Garambeau, le château d'eau du centre-ville et les silos et bâtiments de la zone industrielle Nord. En arrière de cette première ligne, très forte, car en contraste avec le paysage agricole, on peut percevoir la carrière de Ligron, culminant à près de 90 m.
- La limite Nord est moins nette, car plus lointaine. Depuis la RD 759, qui domine le plateau au Sud du site du projet, la vue peut s'étendre jusqu'aux buttes du Puy-Notre-Dame et d'Antoigné, situées entre 12 km et 15 km au Nord du parc TIPER Solaire 3. Ces hauteurs sont repérables dans le paysage par la collégiale du Puy-Notre-Dame, ainsi que par le château d'eau et les 4 éoliennes d'Antoigné,



Plaine de Thouars, vue depuis la butte de St-Léger de Montbrun

Eoliennes d'Antoigné visibles depuis la RD759



Bassin de vue et fonctionnement visuel
 Projet TIPER Solaire 2

0 0,5 1 2 km

- Site du projet
- Limites du bassin de vue
- Limites intermédiaires
- Point d'appel visuel
- Panorama
- Silhouette urbaine de Thouars à l'horizon
- Bourgs et hameaux en bordure du bassin de vue

Fond : Géoportail
 erea



Panorama depuis le plateau agricole, à proximité d'Orbé



Vues vers le Sud fermées par le coteau de Féolles



Limite Est de la Ville de Thouars

4.5.1.2. La composition du plateau agricole

Le plateau agricole correspond à un patchwork de larges champs aux textures et aux couleurs distinctes, selon le type de culture pratiquée et selon la saison :

- teintes brunes et beiges des terres labourées,
- verts clairs des levées de céréales,
- verts bleutés des champs de choux,
- mélange de verts au printemps,
- jaune or des tournesols,
- beige paille des champs céréaliers en été.



Marron des labours



Vert des choux et des jeunes pousses de blé



Tournesol et maïs en juillet



Patchwork de couleurs

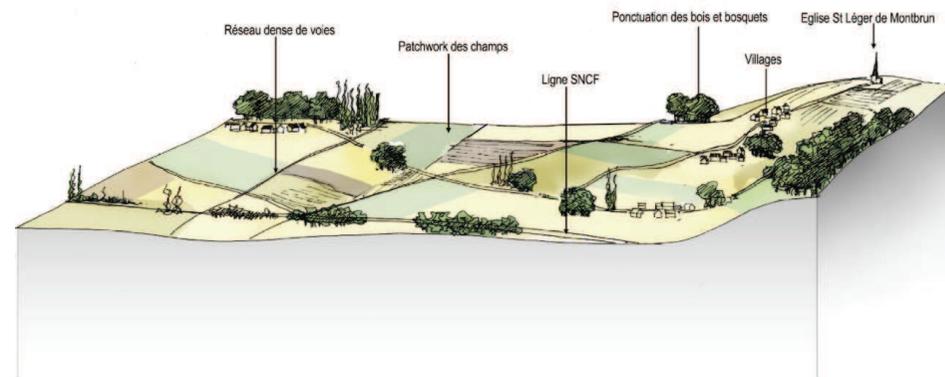


Balles de paille : animation du paysage

La carte suivante montre cette mosaïque de parcelles agricoles. Elle illustre la répartition du parcellaire cultural large, par rapport à un parcellaire cadastral serré et dense.

Les espaces bâtis (zones d'activités en violet) et hameaux (en rouge) cernent cette partie de la plaine agricole.

L'ambiance elle-même varie d'un paysage très ouvert en hiver, où les champs sont nus, à un paysage beaucoup plus cloisonné en été, à l'époque où les maïs enferment le promeneur le long de son parcours.

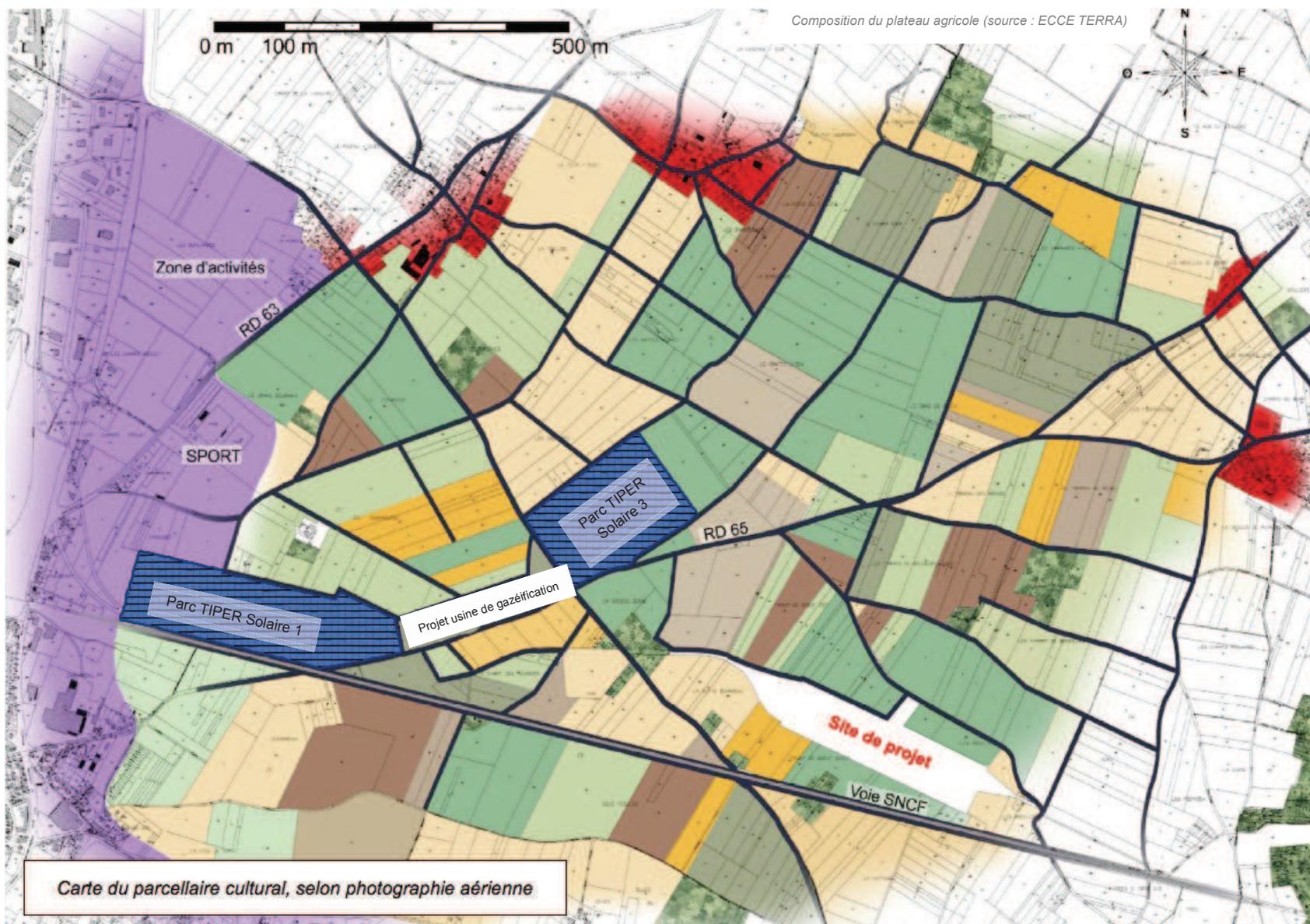


Bloc diagramme de principe montrant la structure du plateau agricole

Les parcs Tiper Solaire 1 et 3, réalisés récemment, s'insèrent dans ce patchwork en respectant l'échelle des parcelles agricoles. Ils introduisent une nouvelle teinte bleutée et une texture plane et métallique au paysage. Par ailleurs, en raison de la faible hauteur des installations photovoltaïques, ces parcs s'intègrent parfaitement au paysage horizontal des cultures.



Parc Tiper Solaire 3 (trame gris bleuté), intégré dans la mosaïque agricole



4.5.1.3. Trame viaire

Le réseau est essentiellement composé de voies rurales, à la chaussée étroite.

Le réseau viaire est peu perceptible dans le paysage, car il est rarement accompagné d'une haie, d'un talus ou d'un réseau aérien (ligne électrique ou téléphonique). Les voies se fondent dans l'horizontalité du paysage rural, dans la continuité des champs.



RD 65 de Puyraveau vers le parc TIPER Solaire 3



Voie rurale



Chemin empierré et stabilisé



Chemin de terre

4.5.1.4. Trame végétale

Le plateau agricole est ponctué de bosquets et petits boisements, souvent sous forme de taillis de chênes ayant poussé sur des terrains en friche (abandonnés ou non entretenus). Des petites peupleraies ont remplacé certains boisements de la Forêt du Bouchet et complètent la végétation boisée à Meulle.



Ponctuation de bois et bosquets



Des boisements de surfaces plus importantes occupent certaines pentes peu propices à l'agriculture : Bois de Féolles, sur la pente orientée vers le Nord du coteau Sud.

Le Bois des Pierres et de la Châgnaie ferment le paysage au Sud-Est, entre Saint Léger-de-Montbrun (Puyraveau) et Orbé.

Malgré la faible proportion des surfaces boisées (par rapport aux surfaces cultivées), les bosquets forment une ambiance végétale très prégnante. Les effets de perspective rapprochent les bosquets morcelés, constituant des arrières plans boisés continus et fédérateurs, qui englobent les champs, les constructions et les clôtures.

4.5.1.5. Hameaux et villages

Les hameaux et villages sont dispersés aux alentours du site d'étude. Se mêlent sièges d'exploitations agricoles, habitats anciens et extensions résidentielles récentes. Le cœur du village présente une structure urbaine serrée et regroupée, avec des rues étroites et sinueuses, bordées de murs en moellons de pierres calcaires. Un écrin de végétation arborée accompagne les bourgs, adoucissant les lignes minérales et les intégrant dans le paysage agricole.

Les bourgs recensés à proximité du site du projet et concernés par son bassin de vue sont : Launay, Le Bouchet, Daymé, Puyraveau, Olles, Orbé.

Une seule ferme est isolée sur le plateau agricole : Les Terrassons, ferme abandonnée et transformée en usage résidentiel. Elle est masquée en partie par un taillis de Chênes.



Bourg d'Orbé dans son écrin de végétation

Conclusion

Malgré un parcellaire cadastral très morcelé, l'agriculture a investi l'ensemble de la plaine. Le patchwork des cultures est à l'échelle du grand paysage, il le complète et le renforce. Les unités de cultures, donc de couleurs et de textures, sont de l'ordre de 10 à 20 ha. Les bosquets et petits boisements ponctuent ce paysage : ils paraissent peu importants en termes de surface, mais s'imposent par les hauteurs et les volumes. Ce sont les principales composantes paysagères verticales s'opposant à l'horizontalité du plateau.

Les éléments qui rendent confuse la lecture d'un tel paysage sont ceux qui s'égrènent sans lien ou sans regroupement avec la structure fondamentale : les maisons isolées s'étirant le long des voies, les panneaux publicitaires, les clôtures et cabanons.

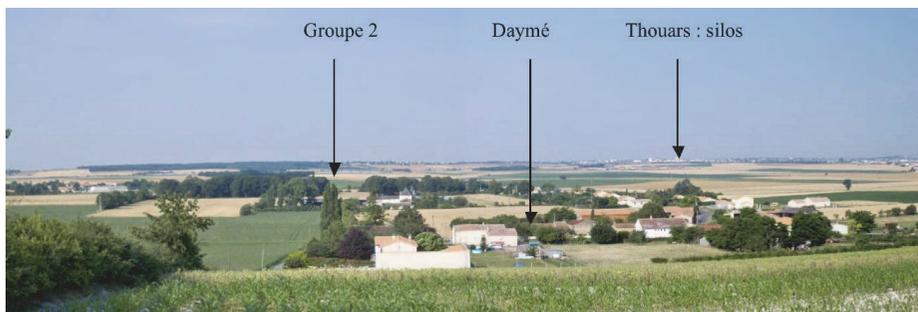
4.5.2. Deux échelles de perceptions du paysage

Selon la position de l'observateur, le paysage est perçu très différemment :

- perception « externe » : le paysage est vu depuis les points hauts entourant le plateau agricole,
- perception « interne » : l'observateur circule sur les points bas, au cœur du plateau.

4.5.2.1. Perception « externe »

Depuis les hauteurs (RD 759 et butte de l'église de Saint-Léger de Montbrun), la perception du paysage est large et très claire. Sa structure, ses composantes et ses repères, tels que décrits au chapitre précédent, se lisent aisément. L'horizon porte sur les limites les plus lointaines et le paysage se compose d'une succession de plans.



Vue depuis la butte de Saint-Léger de Montbrun



Vue depuis RD 759 en direction du Nord-Ouest (devant l'hôpital)



Vue depuis la RD 759 en direction du Nord-Est

4.5.2.2. Perception « interne »

L'échelle devient « humaine » et « quotidienne », les composantes se rapprochent, devenant à la fois plus nettes et plus occultantes.

Les boisements et les bourgs constituent des éléments dynamiques, animant le plateau agricole, masquant ou, au contraire, découvrant un repère.

Les nombreux chemins se croisent et s'entrecroisent, formant un véritable labyrinthe, mais les repères paysagers lointains, toujours présents (Eglise de Montbrun, Silos de Thouars, châteaux d'eau, donjon de Curçay-sur-Dive,...), permettent de s'orienter.



Le bois découvre ou cache l'église de Montbrun, selon la position de l'observateur



Une ambiance fermée très particulière aux abords de la voie ferrée

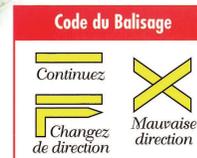
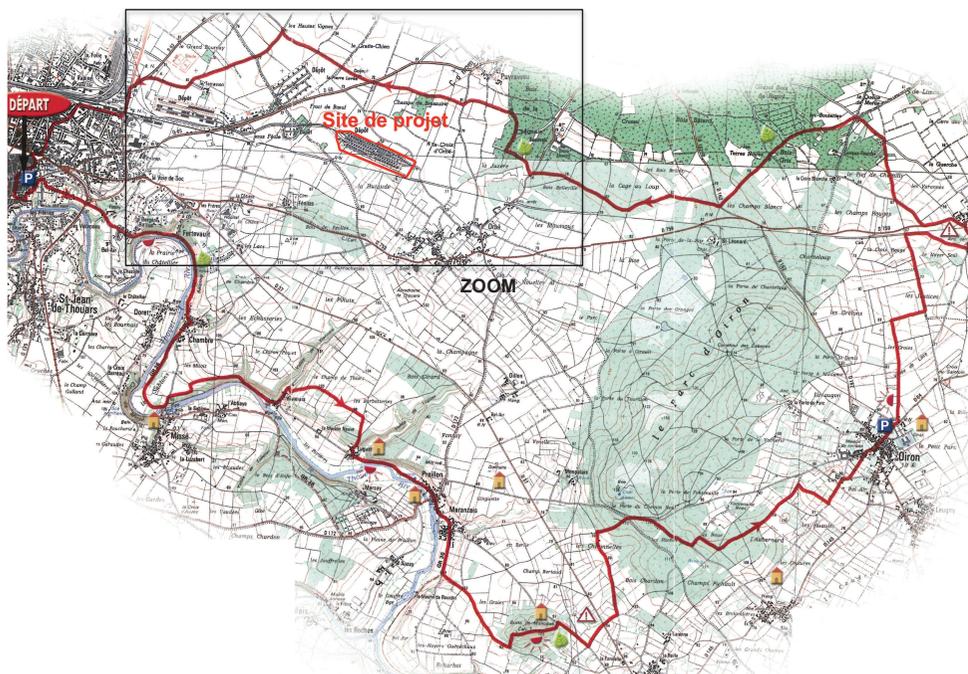


Echelle humaine - Ambiance agricole : bosquets et champs, ligne de crête sud

4.5.3. Itinéraires de découverte du territoire

Deux itinéraires départementaux de découverte, à caractère touristique, sont recensés aux alentours du site du projet :

- parcours de randonnée VTT « La Balade des châteaux », qui fait le tour du plateau agricole, de Thouars jusqu'à Oiron,
- sentier de randonnée pédestre « La butte du Petit Peu de Montbrun », à cheval sur le relief du même nom et le Bois de la Chânaie.



Extrait du Guide de randonnée pédestre de « La butte du Petit Peu de Montbrun »



Extraits du Guide de randonnée VTT de « La Balade des châteaux »

L'itinéraire VTT « La Balade des châteaux », offre des vues éloignées en direction du site du projet, depuis sa section Nord, entre le Bois de la Châgnaie et la périphérie urbaine de Thouars.

Le sentier de randonnée pédestre de la butte de du « Petit Peu de Montbrun » offre un large panorama sur le plateau agricole accueillant le site du projet, depuis l'église de Saint-Léger-de-Montbrun. Sa boucle est assez éloignée du projet.

4.5.4. Conclusion : sensibilité paysagère du site

4.5.4.1. La sensibilité paysagère du site se traduit par sa capacité ou non d'accueillir un nouvel aménagement

L'ancien terrain ETAMAT du site de projet est situé au sein de la plaine agricole de Thouars. Selon la position de l'observateur, les limites de cette entité paysagère correspondent à des composantes intermédiaires (observateur situé en position basse du plateau) ou lointaines (observateur situé sur un point haut).

Ainsi, les limites du plateau correspondent :

- à l'Ouest : agglomération thouarsaise (limite intermédiaire) et coteaux en rive gauche de la Vallée du Thouet (limite lointaine),
- au Sud : coteaux en rive droite de la Vallée du Thouet (marqués par le Bois de Féolles),
- à l'Est : boisements de la Châgnaie et du Parc d'Oiron (limite intermédiaire) et coteaux de Curçay-sur-Dive (limite lointaine),
- au Nord : butte de St-Léger-de-Montbrun, bosquets (limites intermédiaires), buttes de Tourtenay et d'Antoigné, coteaux de Puy-Notre-Dame et de Montreuil-Bellay (limites lointaines).

A l'intérieur de ces limites, le paysage se décline en différents plans de lecture, dessinés par les composantes paysagères (micro-reliefs, boisements, bourgs, ville de Thouars) et se découvre de multiples façons en suivant un réseau viarie dense (perceptions internes et externes).

L'échelle de la parcelle du projet, de dimension comprise entre 15 et 20 ha, est proportionnelle à l'échelle de la mosaïque agricole et s'insère sans rupture dans la trame viarie. Le site est localisé en partie basse du plateau et accolée à des boisements, dans une **situation assez peu exposée aux regards et qui n'est pas associée à la lecture des grands traits paysagers (limites, bourgs et points d'appels, panoramas).**

Le contexte paysager rapproché du projet est marqué par de **multiples éléments à caractères d'activités et d'industrie : zone d'activités de Thouars, silos et parcs Tiper Solaires 1 et 3.** A l'horizon, les éoliennes d'Antoigné font aussi référence à une autre production d'énergie renouvelable.

Les deux parcs photovoltaïques Tiper 1 et 3, de dimension et de concept similaire au présent projet, s'intègrent correctement dans le paysage agricole, de par leur dimension, leur localisation et la faible hauteur des installations photovoltaïques. Ces parcs introduisent une nouvelle composante paysagère, à caractère industriel, qui participe à l'interface entre l'agglomération de Thouars et le plateau rural. La teinte gris-bleutée des panneaux s'harmonise avec la gamme chromatique du paysage. Au delà d'une distance de 3 km, les installations apparaissent comme une bande gris-bleutée, discrète et difficilement identifiable.

Si les parcs photovoltaïques actuels s'intègrent correctement dans le paysage, l'étude d'impact du projet cherchera néanmoins à identifier les co-visibilités potentielles entre le projet et ces deux parcs, afin d'évaluer l'incidence cumulée de la présence photovoltaïque dans le paysage.

4.5.4.2. La sensibilité paysagère est aussi liée à sa représentation patrimoniale et à ses modes de fréquentation (routes et itinéraires de découverte)

Le **réseau viarie** du plateau est dense, dominé par des routes et chemins ruraux. Les routes les plus fréquentées, correspondant aux RD 759, RD 65 et RD 63, convergent vers Thouars et relient les villages aux secteurs d'activités (emplois, commerces, services, équipements). Ce réseau fréquenté offre des vues relativement éloignées sur le site du projet.

Deux itinéraires de découverte environnent le site de projet : parcours VTT de « La Balade des châteaux », faisant le tour du plateau et sentier pédestre de « La butte du Petit Peu de Montbrun », sur le relief du même nom. Ces itinéraires offrent des vues éloignées en direction du site du projet depuis le Nord.

Deux Monuments Historiques sont susceptibles d'être concernés par des inter-visibilités ou co-visibilités avec le projet : le site mégalithique de la Pierre Levée (distant de près de 700 m) et le donjon de Curçay-sur-Dive (éloigné d'environ 8 km). Les autres sites et monuments protégés ne sont pas perceptibles dans et depuis le bassin de vue du territoire de projet.

4.5.4.3. Une sensibilité fortement liée à la distance entre l'observateur et les installations photovoltaïques

Les vues en direction du projet de parc photovoltaïque dépendent de la morphologie du territoire et de la présence ou non de barrières visuelles, naturelles et bâties, entre l'observateur et les éléments du projet.

Les **reliefs** constituent à la fois des points d'observation privilégiés mais aussi des obstacles visuels, pour les territoires plus éloignés. Ainsi, le terrain du Groupe 2 de l'ex-ETAMAT (situé entre 75 et 80 m) est visible depuis certains points hauts, notamment depuis la butte de Saint-Léger-de-Montbrun et depuis la RD 759, qui longe le bord du coteau de la vallée du Thouet. Ces mêmes reliefs forment des obstacles visuels, correspondant aux limites paysagères du plateau de Thouars.

Les nombreux **bosquets et boisements** réduisent également la portée de la vue, plus ou moins fortement en fonction de la position de l'observateur. En situation élevée, ou « externe », seuls les grands boisements limitent la vue (Châgnaie et Parc d'Oiron), tandis que les petits boisements créent des masques ponctuels. En situation basse, ou « interne », la vue est fortement cloisonnée par les boisements alentours.

La **ville de Thouars**, par l'accumulation des constructions, forme aussi une barrière visuelle. Le site du projet n'est visible que depuis la lisière urbaine à hauteur de la RD 69 et de la RD 759. En revanche, le site n'est pas visible depuis les espaces publics de la lisière urbaine au Nord de la voie ferrée et à l'Ouest de la RD 938.

En conclusion, la majorité des points de vue sur le site du projet correspondent à des panoramas éloignés. Or à partir de 3 km, les installations photovoltaïques apparaissent comme une plage uniforme gris-bleutée, naturellement discrète et difficilement identifiable.

4.5.4.4. Synthèse des co-visibilités et inter-visibilités potentielles avec le projet

Le projet de parc Tiper Solaire 2 est potentiellement visible depuis les champs cultivés alentours, en vue proche, et depuis différents points de vue lointains :

- les routes départementales RD 759 et RD 65,
- la butte de Saint-Léger-de-Montbrun, qui accueille l'église et un itinéraire de randonnée pédestre,
- la périphérie Nord-Ouest du village d'Orbé, notamment les entrées de bourg,
- plusieurs routes et chemins ruraux dans le plateau agricole.

Depuis ces points de vue, le site de projet est relativement discret et intégré dans le paysage, pour plusieurs raisons :

- Topographie : le site est en position légèrement plus basse par rapport aux parcelles environnantes et se situe très en dessous des lignes d'horizon (buttes et coteaux), ne perturbant pas la composition d'ensemble.